

Montréal, le 17 novembre 2009

Par courrier électronique

Me Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson, s.r.l.
1, Place Ville-Marie
37ième étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

Me John Hurley
Fraser Milner Casgrain
1, Place Ville-Marie
39e étage
Montréal (Québec) H3B 4M7

Objet : Consultation sur le Programme de suivi de la conformité du Québec (PSCQ) et les Règles de procédure applicables aux services relatifs à la conformité pour le Québec (RPCQ)

Chère consoeur, cher confrère,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre demande pour la tenue d'une réunion d'information afin de favoriser une meilleure compréhension du cadre procédural pour l'application des normes de fiabilité, tel que le définissent le PSCQ et les RPCQ, ainsi que pour la prorogation du délai pour le dépôt des commentaires sur les documents faisant l'objet du processus de consultation.

Tel que vous en avez déjà été informés par un courriel de la soussignée, la Régie a consenti à proroger le délai pour le dépôt des commentaires. Nous vous informons, par la présente, que la date révisée pour le dépôt de ces commentaires est fixée au **27 novembre 2009** et que cette date révisée est indiquée sur le site internet de la Régie.

La Régie vous invite à lui faire parvenir vos commentaires, ce qui lui permettra de cerner l'objet des préoccupations ou des questionnements que vous évoquez relativement à l'application pratique des fonctions d'enquête du NPCC et de la NERC ainsi que de la fonction adjudicative de la Régie.

À la suite de la réception de vos commentaires, la Régie sera en mesure de déterminer de la suite à donner au processus de consultation qu'elle a engagé.

Veillez agréer, chère consoeur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/

c.c. Me Carolina Rinfret